



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 MAI 2026

Date de transmission de la convocation 12 mai 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de mai le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 h, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
CARLIER Thierry	1 ^{er} adjoint et Maire délégué de Brunelles	X		
VEDIE BERLAND Edwige	2 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	3 ^{ème} adjoint et Maire délégué de Coudreceau	X		
VAUDRON Aline	4 ^{ème} adjointe	X		
BOTINEAU William	5 ^{ème} adjoint	X		
TRIVERIO Valérie	6 ^{ème} adjointe		X	
GAUTHIER Nicole	Conseillère Municipale	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
LEVIER Christophe	Conseiller Municipal		X	
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
SINEAU Thierry	Conseiller Municipal	X		
HAUDRY Valérie	Conseillère Municipale	X		
GOSNET Philippe	Conseiller Municipal	X		
GOUËLBO Sophie	Conseillère Municipale	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
GUILLONNEAU Julie	Conseillère Municipale	X		
CHERAMY Emilie	Conseillère Municipale	X		
REMARS Pauline	Conseillère Municipale	X		
CHARLES Barnabé	Conseiller Municipal	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Nicole GAUTHIER a été élue secrétaire de séance.

TARIFS DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE (Délibération n° 10-26/05/2026)**TARIFS GARDERIES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission scolaire propose d'augmenter les tarifs des garderies comme suit :

- 40 € garderie du matin au lieu de 35 €
- 50 € garderie du soir au lieu de 45 €
- D'appliquer une pénalité de 5 € par jour et par enfant en cas de non-respect des horaires indiqués par les parents sur la fiche d'inscription (Tolérance de 3 retards par an).

Sur proposition de la commission scolaire, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs des garderies pour l'année scolaire **2026/2027** comme suit :

- **40 €** garderie du **matin** au lieu de 35 €
- **50 €** garderie du **soir** au lieu de 45 €

Sur proposition de la commission scolaire, le Conseil Municipal **DECIDE**, à la majorité (1 vote contre) d'appliquer une pénalité de **5 €** par jour et par enfant en cas de non-respect des horaires indiqués par les parents sur la fiche d'inscription (Tolérance de 3 retards par an).

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission scolaire propose d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

- **3,90 € prix du repas pour la rentrée 2026/2027** au lieu de 3.80 €
- **4,70 € prix du repas au ticket et repas adulte pour la rentrée 2026/2027** au lieu de 4.50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'augmentation des tarifs présentée ci-dessus.

La secrétaire,
Nicole GAUTHIER.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

